



Fils délinquant en 2005? 20ans si insolvable qui paie les amendes,

Par **joly**, le **12/02/2008** à **10:33**

mariée en 2007, mon fils ayant fait un délit en 2005 passera cette année en jugement. S'il est insolvable, pour payer ses amendes ou autre peut saisir le cO mpte à mon mari qui n'est pas son père. Damien va avoir 20 ans le 5 mars 2008.

Par **jeetendra**, le **12/02/2008** à **13:00**

bonjours, comme il est majeur c'est à lui de payer les amendes et pas vous, sauf si il etait encore mineur au moment ou il a commis l'infraction, cordialement